CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Version publiée le 12/11/2023

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CGL, ont pour objet de définir les modalités et conditions de location d'hébergements proposés dans notre camping à un client individuel.

PAR la Société VAR GESTION, Société par actions Simplifiée à associée unique, au capital de 5 000,00 euros, immatriculée au R.C.S de Fréjus sous le numéro 829 447 994, et ayant pour numéro individuel d'identification à la TVA FR84829447994, dont le siège social est situé, Ld Cogolin Plage, Carrefour de la Foux, 20 avenue Frédéric Mistral, 83310 Cogolin.

SUR l'ensemble des supports de commercialisation mis à disposition par la Société, dont ses sites internet, catalogue, applications.

En réservant dans notre camping, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les présentes CGL.

ARTICLE 2 : LEXIQUE

- « Camping » : établissement touristique sur lequel la société commercialise des hébergements
- « Catalogue » : tous les supports de communication en version papier et numérique, présentant tout ou partie des hébergements proposés par la Société
- « Client » : personne physique assimilée à un particulier qui effectue et est à l'origine du paiement d'une réservation pour son propre compte. Le Client peut également être un partenaire (par exemple un Comité Social Économique) qui effectue une réservation pour le compte d'un ayant droit. La notion de Client s'oppose, entre autres, aux notions de participant au séjour, groupe, résident ou collectivité.
- « Conditions Générales » : les présentes Conditions Générales de Location • « Hébergement » : ensemble des locatifs (Mobil-Home) proposés par la Société.
- « Réservation » : état d'une commande qui acte définitivement la location d'un hébergement car la commande a été acceptée par la Société et que la Société a reçu un paiement (y compris partiel) de la part du Client. Une réservation est à l'origine d'un séjour.
- « Sites Internet » : désigne le(s) site(s) internet de la Société dont www.camping-marinaparadise.fr
- « Société » : VAR GESTION
- « Supports publicitaires » : tous les supports de communication mis à disposition par la Société afin de promouvoir des produits et services dont le(s) site(s) internet, catalogue, applications…
- « Visiteur » : un visiteur est une personne ne faisant pas partie des participants mentionnés sur la Réservation et rendant visite au Client sur le Camping.

ARTICLE 3 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales et le contrat de location, qui découlent d'une Réservation, sont régis par les lois françaises.

Les présentes Conditions Générales ont été rédigées en langue française puis traduites en différentes versions linguistiques. Pour leur interprétation en cas de litige, seul le texte en langue française fait foi.
Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes Conditions Générales.

Tout litige survenant entre les parties relatif à la formation, la validité, l'interprétation ou à l'exécution du contrat de séjour qui n'aura pu être résolu à l'amiable, sera porté par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

ARTICLE 4 : APPLICATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Application : Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version précédente. La Société se réserve le droit de les modifier à tout moment.
Ces Conditions Générales sont valables au moment où le Client procède à une Réservation, à l'exclusion de toutes autres conditions, uniquement si la Société a accepté cette Réservation, ce qu'elle est libre de faire ou refuser, en fonction de la disponibilité, et, d'une façon générale, de toute circonstance de nature à nuire à l'exécution de la Réservation effectuée.
La version des Conditions Générales applicable au Client est celle qu'il a reçue sous format électronique (PDF) ou papier lors de sa Réservation.
La Société ne peut accepter aucune contestation ni aucune réclamation ni aucun remboursement, relatifs à toute interprétation, exécution ou réalisation des présentes Conditions Générales par un tiers à la Réservation.

Acceptation : Toute Réservation suppose l'acceptation, par le Client, de l'intégralité des présentes Conditions Générales, qui reconnaît du même fait en avoir pris pleinement connaissance.
Cette acceptation consiste dans le fait, pour une Réservation par Internet, de cocher une case liée à une mention équivalente à la suivante : « Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des Conditions Générales de Location ». Ce fait de cocher la case est réputé avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Client.
Lors d'une réservation par un autre canal (téléphonie, sur place, etc.), le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes Conditions avec ses documents de réservation.
L'acceptation des présentes Conditions Générales suppose que le Client dispose de la capacité juridique nécessaire pour s'engager contractuellement, ou à défaut d'en avoir l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur s'il est incapable.
Les présentes Conditions Générales, les mentions légales ainsi que les documents de réservation transmis au client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre le Client et la Société.

Rétractation : La Société informe ses clients que, selon l'article L221-28 du Code de la Consommation en vigueur en France : "Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : [...] 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée".
Ainsi le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas à la réservation d'un hébergement.

ARTICLE 5 : DESCRIPTIFS

La Société fait ses meilleurs efforts pour maintenir à jour sur l'ensemble de ses Supports publicitaires les informations relatives aux prestations de services qu'elle propose et pour notifier le Client en cas de changement substantiel de ces informations.

Le Client est invité à se référer au descriptif écrit de l'hébergement réservé afin de connaître sa composition détaillée.
L'indication du classement (nombre d'étoiles) attribué au Camping figurant sur les Supports

Publicitaires correspond à une classification établie en référence à des normes locales du pays d'accueil.
Les tarifs indiqués dans le Catalogue font référence aux Hébergements les moins chers pour les périodes de l'année les moins chères, sous réserve de disponibilité.
Pour toute précision et/ou confirmation, notre service de réservation est à votre disposition au 04 94 81 52 57 ou +33 4 94 81 52 57 (depuis un autre pays, coût à la minute d'un appel vers la France).

ARTICLE 6 : COMMANDE ET RÉSERVATION

Obligations du Client :
Lors de la Réservation, le Client a les obligations suivantes :
- Il garantit à la Société avoir tout droit, permission et autorité nécessaires pour passer la commande conformément aux présentes Conditions Générales
- Il doit être inscrit en tant que participant au séjour et effectivement participer au séjour
- Il doit communiquer toutes les informations requises par la Société dont les coordonnées des participants au Séjour
- Il reconnaît réserver au nom et pour le compte de tous les participants au séjour
- Il garantit l'exactitude et la véracité des informations communiquées
- Il accepte être le seul interlocuteur responsable vis-à-vis de la Société, notamment au plan de la responsabilité financière et de tous les événements pouvant survenir dans le cadre de la Réservation et du séjour,
- Il reconnaît que toute Réservation est nominative et personnelle et que dès lors, si la réservation fait l'objet d'une cession ou d'une sous-location totale ou partielle, la Société doit donner son accord préalable.
- Il doit s'assurer que les documents qui lui sont fournis par la Société suite à la commande (ex, page et email de confirmation) et/ou à la Réservation (ex, bon d'échange, voucher) contiennent des informations conformes aux prestations qu'il a sélectionnées.

Modalités de Commande :
Il existe 3 moyens de réserver un séjour :
- Sur le(s) site(s) Internet de la Société
- Par téléphone auprès de notre établissement
- Sur place

Validité de la Réservation :
La réservation résulte d'un accord conclu entre la Société et le Client. Cet accord intervient lorsque :
- La Société a confirmé la disponibilité du séjour commandé
- ET que la Société a enregistré un paiement, même partiel de la commande
- Et que la Société a envoyé au Client un document confirmant la Réservation par email ou courrier à l'adresse indiquée dans le compte Client

En tout état de cause, la Société se réserve le droit de refuser toute Réservation en cas de :
- Litige existant avec le Client
- Non-paiement total ou partiel d'une commande passée, ou de tout retard de paiement sur une commande en cours
- Communication partielle et/ou erronée d'informations requises par la Société comme les noms, prénoms, dates de naissance des participants, la plaque d'immatriculation ou tout autre justificatif d'identité…

En cas d'indisponibilité d'un séjour commandé, le Client est informé. À défaut de solution de remplacement acceptée par les parties, et hors décision gouvernementale spécifique et exceptionnelle, la Société remboursera les sommes versées par le Client. Ce remboursement pourra être, avec accord du Client, proposé sous forme d'avoir.

Participants au séjour :
La Société rappelle qu'elle propose des séjours à vocation familiale. Les Hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Ainsi, la Société ou le Camping se réservent le droit de refuser la Réservation et/ou l'accès au Camping et/ou à l'Hébergement :
- A tout groupe de participants dont le nombre serait supérieur à la capacité maximale de l'hébergement réservé, pour des raisons de sécurité et d'assurance.
- Et/ou à toute personne n'ayant pas été mentionnée par le Client lors de la réservation.

Il est rappelé que l'âge du participant n'est pas considéré dans le comptage des participants. Ainsi, un bébé (ou un enfant) est égal à un participant tout comme un adulte. Pour des raisons évidentes de sécurité (piscine, évacuation possible du camping en cas d'alerte météo) ou de santé (hospitalisation possible pendant le séjour), la réservation par des mineurs non accompagnés de l'un de leurs administrateurs légaux au sens de l'article 382 du Code Civil, n'est pas admise.
En outre, nos terrains de camping ne sont pas habilités, au sens des articles L227-1 etsuivants du Code de l'action sociale et de la famille, relatifs à la protection des mineurs à

l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs, à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de l'un de leurs administrateurs légaux visés à l'alinéa précédent.

Animaux :
La Société informe qu'un seul chien par Réservation sera accepté et cela accompagné de 3 conditions supplémentaires :
- Sont interdits les chiens de 1ère et 2nde catégorie, au sens de la législation en vigueur aujour de la Réservation
- Le règlement intérieur du Camping accepte la présence de chiens
- Le forfait ménage en fin de séjour (70€) est obligatoire et devra être réglé au moment dela Réservation

La Société se réserve le droit de refuser l'accès à l'Hébergement si le Client ne respectepas les conditions ci-dessus,
Tout animal participant au séjour est sous la responsabilité du Client et ce dernier doit se conformer au règlement intérieur du Camping (ex: présentation d'un carnet de vaccination, circulation en laisse, surveillance, zone autorisée / interdite...).
Des frais pourraient être collectés par le Camping pour la participation de tout animal auséjour.
Ce sont les tarifs en vigueur dans le Camping le jour de l'arrivée qui sont appliqués.

Informations complémentaires :

La Société s'autorise à refuser toute personne non inscrite lors de la commande d'unséjour.
La Société considère que toute commande de plusieurs Hébergements effectuée par la même personne physique ou des personnes physiques différentes mais se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motivations, aux mêmes dates constitue une commande pour un groupe. Ainsi, toute demande pour un groupe doit être adressée via le formulaire en ligne disponible sur www.camping-marinaparadise.fr . La Société se réserve le droit d'étudier au préalable toute demande pour un groupe afin de voir leur compatibilité avec l'occupation du Camping sur la période demandée avant de l'accepter ou de la refuser.
Le Client n'a pas la possibilité de choisir la localisation précise de son Hébergement ou Emplacement et aucun numéro d'emplacement ne lui est attribué avant son arrivée.
La Société informe que les durées minimales de location sont définies librement par la Société et peuvent être modifiées à tout moment. En Saison Haute et Très Haute Saison (juillet/août), la durée minimale est de 7 nuits. En Saison Basse, la durée minimale est également de 7 nuits. Sauf offres exceptionnelles.

ARTICLE 7 : PRIX

Affichage des prix :
Tous les prix affichés sont affichés en Euros, toutes taxes comprises.
En dehors du panier, sur les fiches descriptives et dans les calendriers de disponibilités, lesprix incluent les prestations détaillées dans le paragraphe suivant intitulé « Ce que les prix comprennent » et n'incluent pas les prestations, taxes et frais détaillés dans le paragraphe intitulé « Ce que les prix ne comprennent pas ».

Ce que les prix comprennent :
- La location d'une unité d'habitation avec ses équipements telle que décrite sur le(s) site(s) Internet
- Les consommations d'eau, d'électricité, de gaz pour la location d'un Hébergement
- Le stationnement pour une voiture par Réservation à proximité de l'unité d'habitation ou du Camping (sauf mention contraire qui serait portée à la connaissance du Client lors de sa commande ou sur les documents liés à la Réservation)
- L'accès aux installations gratuites (ex, piscine) et aux services gratuits (ex, animations, clubs enfants...) disponibles sur le Camping (sauf mention de règles spécifiques au Camping qui seraient portées à la connaissance du client lors de sa commande ou sur les documents liés à la réservation).

Ce que les prix ne comprennent pas :
Par défaut, les prix ne comprennent pas (sauf mention contraire qui serait portée à laconnaissance du client lors de sa commande ou sur les documents liés à la Réservation) :
- Les options ou services additionnels proposés par la Société ou par le Camping tels que(liste non exhaustive) :
  - forfait ménage
  - Accès Wifi
  - Place de parking pour véhicule supplémentaire
  - Linge de lit, toilette…
  - Installations et activités payantes proposées par le Camping
  - Le montant de l'assurance annulation qui serait souscrite par le Client
  - Les frais de dossiers éventuels (applicables à un séjour par an)
  - Les taxes de séjour, d'ordures ménagères, éco-participation, taxes locales…demandées et collectées par le Camping selon les règles locales en vigueur
  - Le dépôt de garantie
  - Les frais de transport/déplacement

Définition des prix et du tarif du séjour :
Les prix des Hébergements, des options, des services additionnels et des frais sont librement fixés par la Société. Ils peuvent être différents pour des prestations semblables, selon les dates de séjour, les dates à laquelle le Client effectue sa commande, les Supportspublicitaires…
Le "montant total du séjour" est celui qui est communiqué au Client au moment de la commande, sous réserve de validation de la disponibilité de la prestation, sur Internet ou lors de la prise d'une commande par notre service réservation. Tout prix défini antérieurement à la commande (par exemple sur le Catalogue) et tout changement de prix postérieur à la commande (par exemple lors de campagnes promotionnelles) sont sans effet sur le "montant total du séjour".
En cas d'erreur typographique sur le "montant total du séjour", d'erreur manifeste ou de montant dérisoire, la Société signale au Client concerné ladite erreur et peut annuler la commande et/ou la Réservation.

Ajout de prestations après la commande :
Le Client peut procéder à la commande de prestations complémentaires à sa Réservation avant son séjour et/ou pendant son séjour hors assurance annulation.
Les prix des prestations ajoutées après la commande peuvent être supérieurs aux prix des prestations sélectionnées lors de la réservation.
Pour les prestations découlant d'une prolongation volontaire ou involontaire du séjour (exemples : arrivée anticipée, départ retardé, etc.), leur paiement reste à la charge du Client sur la base des tarifs en vigueur au jour de la prolongation.

Prix du ménage :
Le Client est informé qu'il existe 4 tarifs pour le ménage :
- Un tarif de base de 70€ si la prestation est souscrite au moment de la Réservation
- Un tarif supérieur au tarif de base, soit 95€, si la prestation est commandée sur le Camping dans les 48h qui suivent l'arrivée du Client
- Un tarif de 100€ retenu sur la caution, si le ménage n'a pas été effectué par le Client avant son départ
- Un tarif obligatoire de 70€ si un animal est compris dans la Réservation

Remises et avantages :
Le Client peut bénéficier de promotions, de remises individuelles (exemple : fidélité, parrainage…), de remises partenaires, d'avoir et/ou de bons d'achats dont l'application faitvarier le montant total du séjour.
Sauf mentions spéciales écrites et portée à la connaissance du Client :
- Aucune remise ni aucun avantage ne peuvent être appliqués à une commande déjàréglée en totalité ou en partie
- Les remises et avantages définis lors de périodes de promotions sont uniquement applicables à une commande effectuée durant ces opérations commerciales.
- Les remises partenaires sont applicables uniquement si le bénéficiaire de la remise est le Client qui procède au paiement de la commande
- Les remises individuelles et partenaires ne peuvent pas être cumulées sur une même commande.
- La Société vérifie manuellement l'applicabilité des remises et avantages. Si une remise et/ou un avantage a été injustement appliqué, le Société signale au Client concerné ladite injuste application et le montant de la réduction est réclamé au Client. En cas de non- paiement par le Client, la Société peut annuler la commande et/ou la Réservation.

ARTICLE 8 : PAIEMENTS

Prestations à régler avant votre arrivée sur le Camping :
Le client doit procéder au paiement du « montant total du séjour », en une ou plusieurs fois.
Le dépôt de garantie pourra être fait en ligne (voir les conditions sur notre site www.camping-marinaparadise.fr
Le dépôt de garantie pourra également être effectué sur place.
Toute commande de prestations complémentaires, à l'arrivée sur le camping et/ou pendant le séjour, fera l'objet d'un paiement immédiat.

Dispositions Générales concernant les paiements :
La Société met à disposition du Client plusieurs modes de paiement.
- Si la commande a lieu à plus de 30 jours du début du séjour, l'intégralité des sommes dues doit être réglée dans un délai maximum de 30 jours avant la date d'arrivée.
- Si la commande a lieu à 30 jours ou moins du début du séjour, l'intégralité des sommesdues doit être réglée immédiatement au moment de la commande.

L'ensemble des méthodes de paiement évolue régulièrement. Retrouvez-les en détail sur notre site internet www.camping-marinaparadise.fr

Dispositions Générales concernant les paiements en plusieurs fois :
Le paiement tel que proposé par la Société, est une facilité de paiement qui est uniquement disponible lorsque le Client effectue sa Réservation plus de 60 jours avant la date de début de son séjour.
Lors d'un paiement en plusieurs fois, la Société définit un calendrier de paiement mentionnant le nombre d'échéances, le montant des échéances et les dates des échéances auxquelles les sommes sont dues. Ce calendrier est communiqué par écrit au Client lors de sa commande puis dans les documents de confirmation.
Le Client s'engage dans tous les cas à :
- Respecter le calendrier concernant les dates de paiement et les sommes dues
- S'assurer que les fonds nécessaires au prélèvement des sommes dues sont disponibles
- Fournir des coordonnées de paiement à jour (ex : carte bancaire en cours de validité)

Si le montant du séjour évolue, un calendrier de paiement est mis à jour et est communiqué par écrit au Client. Cette mise à jour devient le seul calendrier de paiement valide.
En cas de défaut de paiement de la première échéance, la commande n'est pas validée et donc aucune réservation n'est créée.
En cas de défaut de paiement d'une échéance complémentaire, le Client est notifié. Il doit procéder au paiement de l'échéance dans les conditions qui lui sont communiquées. La Société se réserve le droit d'annuler la Réservation pour un tel motif et les conditions d'annulation décrites dans l'article "Annulation" des présentes Conditions Générales sont appliquées.

Commande avec paiement "non digital" :
Lorsque le Client effectue une commande et choisit un paiement par virement bancaire, en une ou plusieurs fois, la Société lui communique un délai maximum de 5 jours pour faire parvenir le paiement des sommes dues tel que mentionné sur les documents de confirmation de commande. En attendant le paiement, la commande est considérée comme une "réservation en attente de paiement". En cas de défaut de paiement ou de paiement ne correspondant pas aux sommes dues, la commande n'est pas validée et aucune réservation n'est créée.

Commande avec paiement "digital" :
Lorsque le Client effectue une commande et choisit un paiement "digital" (ex: carte bancaire, e-chèque Vacances,), il est directement redirigé sur l'environnement sécurisé d'un partenaire de paiement de la Société.

Dispositions Générales concernant le paiement avec un Avoir :
Dans le cas particulier d'un paiement avec "Avoir", le Client doit se conformer aux instructions qui lui ont été transmises pour utiliser totalement ou partiellement le montant de son avoir lors de sa commande.

ARTICLE 9 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la navigation du client sur le Site Internet de la Société ou à l'occasion de sa commande, nous collectons trois catégories générales d'informations :
- Celles que le client nous communique
  - Celles que nous collectons automatiquement lors de l'utilisation du site Internet
  - Celles que nous collectons auprès de tiers

Ces informations sont considérées par la Société comme étant confidentielles. Elles sont utilisées uniquement pour le traitement de la commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux Clients de la Société en fonction des centres d'intérêts du client.

En cochant la case intitulée « J'atteste avoir pris connaissance des Conditions Généralesde Location » lors du passage de sa commande, le Client manifeste son consentement spécifique, libre et éclairé par lequel il accepte que des données le concernant soient utilisées par la Société et/ou certains de ses partenaires dont les services ont pour but :

- De s'assurer de la bonne exécution de la commande et du contrat qui lient la Société et le Client dans le cadre d'une Réservation, y compris la gestion des défauts de paiement
- Ou de garantir la qualité du suivi de la Réservation et du séjour, y compris la gestion des litiges ou réclamations
- Ou de récolter son avis suite à sa commande et son séjour
- Ou d'envoyer des communications imposées par les législations à la Société ou des communications informant le Client d'un changement substantiel au sujet de sa commande, sa Réservation ou son séjour

Pour plus d'informations sur notre politique de protection des données, le Client peut consulter la page "Protection des données & Cookies" sur notre site Internet www.camping-marinaparadise.fr ou en demander une version électronique par email à reservation@camping-marinaparadise.fr

ARTICLE 10 : MODIFICATION

Dispositions générales :
La Société rappelle que le Client ayant procédé à la commande ou à la Réservation est le seul interlocuteur responsable vis-à-vis de la Société.

Modification émanant du Client :
Toute demande de modification d'une commande ou d'une Réservation doit être adressée par le formulaire « demande de modification » sur le(s) site(s) internet www.camping- marinaparadise.fr ou par email à l'adresse reservation@camping-marinaparadise.fr

Toute demande de modification intervenant 7 jours ou moins de 7 jours avant le début du séjour (seul faisant foi la date de réception de la demande écrite par la Société) est rejetée de plein droit. Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucun dédommagement n'est consenti en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé.
Toute demande de modification d'une réservation est étudiée par la Société et peut être acceptée ou refusée dans la mesure des disponibilités au cours de la même année civile que le séjour initial. Si la modification n'est pas acceptée, le Client doit effectuer son séjour dans les conditions initiales ou l'annuler.
En cas d'acceptation préalable de la demande de modification par la Société, des frais de modification de 30€ TTC sont applicables (hors mentions spéciales écrites qui auraient été communiquées au Client le jour de sa commande).
Toute demande de modification fait l'objet d'un nouveau calcul du "montant total du séjour" selon les prix en vigueur au jour du calcul sans application d'une quelconque offre promotionnelle en cours. Si le nouveau "montant total du séjour" est supérieur au montant de la réservation, les frais de modification de 30€ s'appliquent et le Client doit régler la différence existante entre le nouveau "montant total du séjour" et les sommes déjà versées. Si le nouveau "montant total du séjour" est inférieur au montant de la Réservation, les frais de modification de 30 € s'appliquent et :

- Si la demande de modification est arrivée 30 jours ou plus avant le début du séjour initial :
  - Et que toutes les sommes dues par le Client à la Société ont été payées, le Client est remboursé de la différence existant entre les sommes versées et le nouveau « montant total du séjour » majoré des frais de modification de 30€
  - Et qu'il reste encore des sommes dues par le Client à la Société, les échéances de paiement sont ajustées pour que le Client ne paie que la différence existant entre les sommes versées et le nouveau « montant total du séjour » majoré des frais de modification de 30€
- Si la demande de modification est arrivée à moins de 30 jours avant le début du séjour initial, la Société ne procède à aucun remboursement

Modification émanant de la Société :
La Société peut modifier toute réservation avant le début du séjour en faisant une proposition de substitution ou de remplacement au Client. La Société fait ses meilleurs efforts pour contacter le Client dans les meilleurs délais par tout moyen pour lui communiquer les conditions d'une telle modification.
En cas d'acceptation, le Client reconnaît avoir accepté l'intégralité des conditions de la Réservation modifiée. Le Client reçoit de nouveaux documents liés à la Réservation modifiée (y compris un nouveau calendrier de paiement le cas échéant). Ces nouveaux documents sont les seuls à faire foi dans les relations ultérieures entre le Client et la Société. Aucune réclamation ne peut être adressée à la Société pour ce motif.
En cas d'acceptation et :

- Si le montant total de la location de l'Hébergement est supérieur au montant initial, la Société s'engage à prendre en charge la différence de prix
- Si le montant total de la location de l'Hébergement est inférieur au montant initial :
  - Et que toutes les sommes dues par le Client à la Société ont été payées, le Client est remboursé de la différence existant entre les sommes versées et le nouveau montant total du séjour
  - Et qu'il reste encore des sommes dues par le Client à la Société, les échéances de paiement sont ajustées pour que le Client ne paie que la différence existant entre les sommes versées et le nouveau montant total du séjour

Si le Client ne se prononce pas, s'il refuse ou s'il souhaite l'annulation, la Société procède à l'annulation de la Réservation et au remboursement des sommes versées par le Client (y compris les frais de dossier éventuellement appliqués et montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite) dans les meilleurs délais après la notification de l'annulation au Client.
En cas de modification de la part de la Société dans le cadre de circonstances exceptionnelles et inévitables, et sauf dérogation accordée par les autorités compétentes, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au client dans les meilleurs délais. Aucune indemnité complémentaire ne sera alors proposée.

Cession de la Réservation :
Le Client peut demander à la Société la cession de sa Réservation à une personne encapacité de procéder à une commande. Le nouveau Client doit se conformer à toutes les "Obligations du Client" listées dans l'article "Commande et Réservation". Des frais de modification, au titre de la Cession, sont appliqués pour un montant de 30€.

ARTICLE 11 : ANNULATION

Dispositions générales :
La Société rappelle que le Client ayant procédé à la commande ou à la Réservation est le seul interlocuteur responsable vis-à-vis de la Société.
Si l'annulation est motivée par le non-paiement d'une échéance ou de l'intégralité des sommes dues au titre de la Réservation un mois avant le début du séjour, le Client ne peut exiger aucun remboursement.
Une annulation n'est effective que si la Société a émis un document notifiant le Client de l'annulation. Sans ce document, la Réservation et toutes les obligations contractuelles en découlant restent pleines et entières.

Annulation émanant du Client :
Toute annulation d'une commande ou d'une Réservation doit être adressée par écrit :

- À l'adresse suivante : reservation@camping-marinaparadise.fr

Toute annulation doit être demandée dans les 48 heures suivant l'événement la motivant (seule la date du fait générateur étant prise en compte). Si la date de réception de l'annulation intervient :

- Après la date de début du séjour, que le Client se soit présenté ou non sur le Camping, alors la Société facture l'intégralité du montant du séjour
- Moins de 5 jours avant le début du séjour, alors la Société facture l'intégralité du montant du séjour
- Entre le 29ème et le 5ème jour inclus avant le début du séjour, alors la Société facture 90 % du montant total de la location ainsi que 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance, etc.)
- Entre le 59ème et le 30ème jour inclus avant le début du séjour, alors la Société facture 50 % du montant total de la location ainsi que 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance, etc.)
- Entre le 89ème et le 60ème jour inclus avant le début du séjour, alors la Société facture 25% du montant total de la location ainsi que 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance, etc.)
- 90 jours ou plus avant le début du séjour, sans frais

ARTICLE 12 : ASSURANCE ANNULATION

La Société propose, via un partenaire d'assurances, FLIXY, une Assurance Annulation et Interruption de séjour.
Cette assurance, qui peut être souscrite uniquement lors de la commande, offre la possibilité au Client de se faire rembourser les frais d'annulation de sa Réservation prévus à l'article "Annulation" des présentes Conditions Générales en cas de survenance d'un évènement empêchant son départ, ou les nuits non consommées sur son séjour en cas de survenance d'un évènement retardant son arrivée ou écourtant son séjour.
Cette assurance ne prend effet que lorsque la prime d'assurance est payée dans son intégralité à la Société pour le compte de l'assureur. Sauf dans les cas prévus par les dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours en matière de produit d'assurance, ou sauf mentions spéciales portées à l'attention du Client lors de la commande ou sur les documents liés à la Réservation, la prime d'assurance n'est pas remboursable.
Les conditions générales de l'assurance et les évènements couverts par celle-ci sont détaillés dans les Conditions Générales de l'Assurance Annulation disponibles sur la page "L'assurance annulation" de notre site Internet www.camping-marinaparadise.fr
En cas de sinistre couvert, le Client doit avertir la Société de son désistement et prendre contact avec l'assureur en suivant les modalités décrites dans ces mêmes Conditions Générales de l'Assurance Annulation, et ceci dans les 10 jours suivant la survenance du sinistre et en fournissant à l'assureur les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Dès que le Client demande l'annulation de sa Réservation ou l'interruption de son séjour via le formulaire mis à sa disposition, cette demande est ferme et définitive et entraîne l'annulation de la Réservation par la Société. Le Client ne peut exiger aucun remboursement, ni indemnité de la part de la Société ou demander le maintien de la Réservation si l'assureur vient à rejeter la demande d'annulation du Client.

ARTICLE 13 : SÉJOUR

Règlement intérieur et Responsabilités :
Le Client s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur du Camping lors de son arrivée. Il reconnaît que ce sont ces règles qui régissent son séjour en complément des présentes Conditions Générales.
Durant le séjour, le Client s'engage à respecter et à faire respecter aux personnes résidant avec lui et qui sont sous sa responsabilité l'ensemble des prescriptions du règlement intérieur du Camping. En cas de non-respect du règlement intérieur, les représentants de la Société sur le Camping et/ou les représentants du Camping ont autorité pour faire respecter ce règlement et prendre toutes les sanctions nécessaires comme, par exemple :

- Des sanctions financières,
- Et/ou une expulsion immédiate du Camping (sans possibilité pour le Client d'exiger un remboursement ou une indemnité),
- Et/ou toute future réservation par ledit Client et/ou ses accompagnants dans le camping sera annulée de plein droit, sans indemnité.

Le Client est informé que le non-respect de certaines règles présentes dans le règlement intérieur pourrait engager sa responsabilité civile et/ou pénale.
A titre d'exemples, sans représenter une liste exhaustive des situations contraires au règlement intérieur et donc sanctionnables, nous citons les actions / attitudes / comportements / propos:

- Qui seraient violents et/ou injurieux et/ou racistes et/ou menaçants à l'encontre des personnes présentes sur le Camping,
- Qui porteraient atteinte à la pudeur et/ou aux bonnes mœurs et/ou à la tranquillité et/ou à la sérénité des personnes présentes sur le Camping,
- Qui auraient des répercussions sur la sécurité du camping et/ou des personnes présentes sur le Camping. Par exemple : recharge de véhicules électriques sur des dispositifs non prévus à cet effet, usage de barbecues non-autorisés, conduite dangereuse de tout type de véhicule dans l'enceinte du Camping, introduction d'armes de toute nature (même si elles sont factices et/ou inoffensives) dans l'enceinte du Camping...,
- Qui, sans autorisation préalable du Camping, prendraient la forme d'action de promotion et/ou de commerce et/ou de publicité et/ou de propagande et/ou de distribution de tracts ou prospectus.

Le Client est prié de veiller à la surveillance de ses biens durant son séjour.

Aussi le Client est invité à vérifier avant son départ qu'il dispose bien d'une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages qu'il pourrait causer au cours de son séjour. Les mineurs accompagnés de leurs administrateurs légaux sont placés sous la responsabilité de ces derniers. Il est formellement interdit de les laisser seuls, sans surveillance, dans l'enceinte du camping.

Arrivée sur le Camping :

Les horaires d'arrivée peuvent varier selon les dates. Le Client doit en prendre connaissance sur le Site Internet de la Société ou sur son bon d'échange. Sauf accord préalable des représentants de la Société sur le Camping, aucune arrivée n'est possible en dehors des horaires prévus. La Société ne procède à aucun remboursement ni

indemnisation en cas d'arrivée en dehors des horaires prévus qui aurait privé le Client d'un accès à son Hébergement.
L'achat et/ou le port d'un bracelet peut être obligatoire sur le camping, ceci pour assurer aux participants au séjour un maximum de sécurité et les identifier parmi toutes les présentes sur le Camping. Seul le Camping est responsable de définir les règles concernant la distribution, le port et les accès autorisés par les bracelets.
Une fois arrivé à son hébergement, il appartient au Client d'effectuer un contrôle : inventaire ou état des lieux. Il doit signaler, par écrit, toute éventuelle déconvenue à l'équipe d'accueil, au plus tard dans les 24 heures suivant son arrivée. L'équipe d'accueil fait de son mieux pour y remédier rapidement. Aucune réclamation n'est prise en compte passé ce délai. De la même manière, aucun incident survenu au cours du séjour n'est pris en compte s'il n'a pas été déclaré auprès de l'équipe d'accueil dans les 24 heures.
En cas de non-présentation sur le camping, le jour d'arrivée prévu, et sans écrit adressé par le Client au siège social dans un délai maximum de 48 heures, la Société se réserve le droit de remettre à la vente l'Hébergement.

Visiteurs :
Les Visiteurs doivent se présenter auprès de l'équipe d'accueil et/ou de la réception du Camping selon les règles applicables dans le Camping.
La Société n'autorise pas les Visiteurs à rester dans l'hébergement réservé en dehors des horaires de visite définis par le règlement intérieur du Camping (même si la capacité de l'hébergement) ni à disposer des équipements et installations du Camping.
Les Visiteurs qui seraient autorisés sur le Camping s'engagent à respecter le règlement intérieur du Camping et sont sous la responsabilité du Client qui les reçoit.

Départ du Camping :
En l'absence du Client pour accomplir les formalités de départ, l'équipe d'accueil est seul juge de l'état de l'hébergement et de ses équipements. Aucune contestation de la part du Client n'est alors acceptée.
Si l'hébergement est rendu dans un état jugé "correct" par l'équipe d'accueil, le dépôt de garantie n'est pas débité ou est restitué immédiatement.
Dans le cas contraire, si un quelconque défaut est constaté par l'équipe d'accueil, des sommes sont retenues sur le dépôt de garantie et/ou sont facturées au Client dans un délai d'un mois. Des factures justificatives sont fournies au Client. Si les montants facturés sont supérieurs au dépôt de garantie, celui-ci n'est pas restitué et la Société est en droit de réclamer les sommes dues au Client. Parmi ces défauts, la Société fait particulièrement référence à ces exemples suivants sans en faire une liste exhaustive :

- Défaut de ménage ou état de saleté anormal. La Société rappelle que, même si le Client a réglé les frais de ménage, ceux-ci ne comprennent pas le nettoyage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine. Ainsi, la vaisselle et les ustensiles de cuisine doivent être rendus en état normal de propreté • Casse, endommagement, perte, manquement par rapport à l'inventaire d'entrée de tout objet ou équipement mis à disposition du Client au cours du séjour
- Non restitution du matériel confié au Client comme des clés, des cartes / badges d'accès...

Droit d'image
En acceptant les présentes Conditions Générales de Location, le Client autorise expressément et à titre gratuit, la Société à le photographier ou le filmer pendant son séjour et à utiliser sur tous supports les photos, vidéos ou sons, et ce pour une durée de 5 ans. Cette autorisation vaut également pour toutes les personnes hébergées avec le client. Elle a pour but d'assurer la promotion nationale et internationale des marques de la Société sur l'ensemble de ses sites Internet, ses brochures, ses réseaux sociaux, ses présentations commerciales ou dans les guides touristiques.

ARTICLE 14 - RÉCLAMATION ET MÉDIATION

Responsabilités de la Société :
La Société ne saurait :

- Voir sa responsabilité engagée en cas de modification, d'annulation, d'inexécution ou de mauvaise exécution de toute prestation liée à la Réservation qui serait imputable à des circonstances exceptionnelles et inévitables du fait du Client ou des participants au séjour, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications
- Sauf disposition légale contraire, voir sa responsabilité engagée du fait d'une faute d'un tiers et notamment d'un de ses partenaires
- Voir sa responsabilité engagée pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais.

Modalités de réclamation – médiation :
Toute réclamation lors du déroulement du séjour doit être signalée par le Client pendant son séjour auprès de la Société, dans un délai de 24 heures suivant l'événement, afin que ce dernier puisse tout mettre en œuvre pour remédier à la non conformité ou la constater et satisfaire au mieux ses attentes.

En l'absence de résolution conforme aux attentes du Client sur place, ce dernier peut formuler une réclamation à la Société par écrit dans un délai maximal de 15 jours suivant la fin du séjour.

Afin de pouvoir étudier au mieux la réclamation, il est demandé au Client de joindre tous les éléments factuels (photographies, vidéos) qu'il pourra réunir sauf si la non-conformité a été constatée sur place par la Société exploitante.

Toute réclamation relative au séjour du Client devra être adressée par courrier à l'adresse suivante :

VAR GESTION
Ld Cogolin Plage Carrefour de la Foux
20 avenue Frédéric Mistral
83310 COGOLIN,

ou par courrier électronique à : *reservation@camping-marinaparadise.fr*

En cas de litige et après avoir saisi la Société d'une réclamation, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai raisonnable, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de la consommation, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite adressée par LRAR à la Société.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :
https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/
ou par voie postale en écrivant à :

CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de consommation:
https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR

ARTICLE 15 - DROIT D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Conformément à l'article 223-2 du Code de la consommation, vous disposez du droit d'inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr